

**RÉVISION DU PGMR DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR :
« LE CREAT COMMENTE CE PLAN PROMETTEUR »**

Rouyn-Noranda, le 14 août 2015. – Toutes les MRC de la région effectuent actuellement la révision de leur Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et c'est maintenant au tour de la MRC de la Vallée-de-l'Or (MRCVO) de présenter son projet de PGMR afin de recueillir les commentaires et les préoccupations de la population et des acteurs de la région. Le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT), de par son rôle de veille environnementale et son implication soutenue en lien avec la gestion des matières résiduelles depuis sa création, en 1995, a donc commenté ce projet de PGMR en déposant un mémoire à la MRCVO (consultez le mémoire du CREAT en suivant ce [lien](#)).

Dans son mémoire, le CREAT félicite la MRCVO pour les mesures proposées et les orientations prises. Par exemple, la MRCVO met de l'avant plusieurs mesures adaptées aux industries, commerces et institutions afin de mieux prendre en charge ces générateurs de matières résiduelles très différents entre eux et qui nécessitent des approches sur mesure.

En outre, la MRCVO désire étudier la possibilité d'un centre de tri régional pour les matières recyclables et un autre pour les résidus de construction, rénovation et démolition. Cette initiative est saluée par le CREAT et, la directrice générale, M^{me} Clémentine Cornille, souligne d'ailleurs « l'importance de créer des synergies en région afin d'améliorer le traitement de certaines matières. Dans cette perspective, la MRCVO semble démontrer cette intention ».

Parmi les 45 recommandations du mémoire, le CREAT considère la collecte des encombrants comme l'un des éléments à revoir afin de favoriser une plus grande réutilisation. La MRCVO propose en effet une révision de cette collecte dans son PGMR, consciente que la situation actuelle n'est pas optimale puisque les encombrants collectés de porte en porte sont enfouis pour la majorité. Même si la MRCVO offre des alternatives pour la réutilisation des encombrants, notamment avec ses écocentres, le CREAT croit qu'il s'agit d'un réel défi pour la MRCVO.

De plus, le CREAT est inquiet quant au dossier de la collecte des résidus de table. En effet, la MRCVO prévoit l'implantation de cette collecte dès 2016, geste proactif pour lequel le CREAT félicite la MRC. L'organisme croit cependant qu'une implantation trop hâtive provoquerait la nécessité de traiter les matières organiques collectées en dehors de la région. L'émission de gaz à effet de serre pour le transport de ces matières ne serait pas souhaitable. Le CREAT recommande que la collecte ne soit implantée que si les résidus de table de la MRCVO sont traités en Abitibi-Témiscamingue.

Le CREAT suivra de près la suite du processus de consultation afin de voir si la MRCVO intégrera les préoccupations et les recommandations des citoyens et des groupes environnementaux à son PGMR. Notons que la Ville de Rouyn-Noranda a déjà tenu ses consultations publiques pour la révision de son PGMR et que les prochaines consultations en région seront celles de la révision du PGMR de la MRC d'Abitibi-Ouest, prévue pour les 2 et 3 septembre prochain.

À propos du CREAT

Le CREAT est un organisme qui regroupe des intervenants de la région de l'Abitibi-Témiscamingue afin de protéger l'environnement, en accord avec les principes du développement durable.

- 30 -

Pour information : Sophie Laliberté, chargée de projets
Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue
819 762-5770 / info@creat08.ca / www.creat08.ca